



ASDCGG74

N° 0225

Info@ASDCGG74



Le mot du Président :

Cher(e)s adhérent(e)s,

Le chevreuil est certainement l'espèce d'ongulé la plus sensible au réchauffement climatique. Le taux d'accroissement qui était de plus de 30% annuel il y a deux décennies, a largement diminué ces dernières années pour n'être aujourd'hui plus que de 15 à 25 %. Le chevreuil a besoin de 3 à 4 kilos de nourriture par jour, et si la chevrette peut être gestante dans sa 2ème année encore faut-il qu'elle ait un poids suffisant de 19 kg pour entrer en œstrus (sources OFB). Le nombre de faons, (de 1 à 3 avec un taux de survie allant de 30 à 80%), dépend du poids de la mère.

Les trois semaines de fortes chaleurs et de canicule de cette fin juin - début juillet ressemblent étrangement à ce que l'on avait vécu en 2003. L'affaiblissement des chevreuils ne s'est pas ressenti uniquement cette année-là. Un effet de cohorte s'est mis en place avec des animaux moins lourds dont la reproduction en a elle-même pâti, et ainsi de suite. Vous avez un excellent article qui a été rédigé suite à une étude dans la réserve de chasse et de faune sauvage de Chizé.



Les effets de la canicule de l'été 2003 sur le Chevreuil

La chasse du brocard en été permet de se rendre compte si les femelles sont suitées, soit de visu, soit lors de l'utilisation d'un appeau, où la chevrette vient à votre rencontre pensant que c'est son faon qui l'appelle. Cette chasse qui se doit d'être de proximité, permet d'observer parfois un chevreuil éternuant pour essayer de faire sortir de ses naseaux des œstres trop nombreux.

De cette proximité vient nos plus grandes émotions.

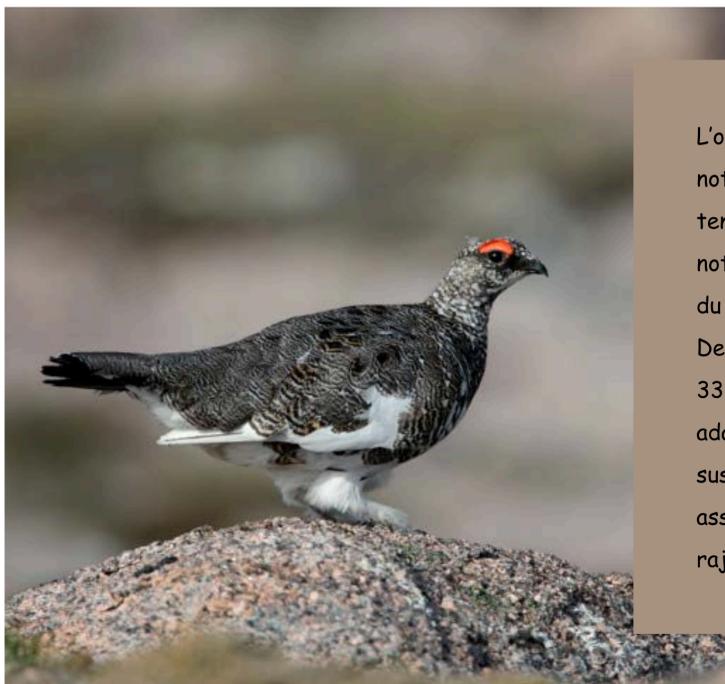
En 2024 la MHE (maladie hémorragique épizootique) faisait son apparition dans les Pyrénées en provenance d'Espagne, véhiculée par des moucheron. Au dernier jour du mois de juin une nouvelle maladie en provenance d'Italie, et véhiculée par des mouches qui piquent, ou des taons, a touché des élevages de vaches en Savoie, puis en Haute-Savoie courant juillet : La dermatose nodulaire contagieuse. Cette maladie virale n'est pas une zoonose et ne touche que les bovins. Comme la MHE, cette maladie viendrait de continents Africains et trouverait dans nos contrées les conditions pour se développer grâce aux hôtes intermédiaires. Le gibier ne serait pas impacté par cette maladie.



Pour l'heure l'épée de Damoclès est sur les éleveurs de vaches, qui une fois de plus se retrouvent confrontés bien malgré eux à une crise. La vaccination semble la solution la plus efficace pour lutter contre cette maladie. En attendant, lorsqu'un foyer d'infection est détecté dans un élevage, le troupeau est abattu (par principe de précaution). Vous avez pu voir dans les journaux, à la télévision, ou autres moyens d'information, qu'une crise, due à une bactérie *Escherichia coli*, avait touché le département de l'Aisne provoquant le décès d'une jeune fille de 11 ans, ainsi que de nombreux cas sévères de malades. Cette bactérie a été retrouvée dans de la viande provenant de certaines boucheries. *Escherichia coli* est présente dans le microbiote.

Pour nous chasseurs, pour prévenir tous risques, nous devons éviscérer le plus rapidement possible les animaux prélevés. Lors de tirs qui touchent la panse ou les intestins, laver la carcasse rapidement, et dans ce cas préférer une préparation de la venaison avec une cuisson à cœur.

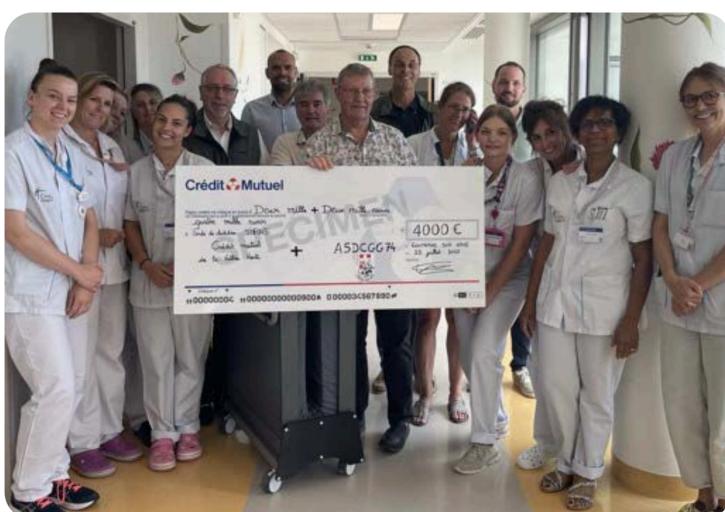
Ces bactéries sont détruites par la chaleur de la cuisson.



L'ouverture de l'espèce cerf au premier juin a été abandonnée par notre ministre de tutelle. Si pour le grand gibier, le politique a tendance à ouvrir toutes les portes, pour le petit gibier et notamment les oiseaux migrateurs dont les dates d'ouvertures sont du ressort de la commission européenne, il en est tout autrement. Des experts scientifiques ont examiné la durabilité de la chasse sur 33 espèces, et 3 ont retenu leur attention préconisant une gestion adaptative. Qu'à cela ne tienne, notre ministre en retient 9 avec suspension ou restriction de chasse. Et si cela ne suffisait pas, des associations comme la LPO, FNE et ONE VOICE lui ont demandé de rajouter le lagopède alpin.

Un nouveau conseiller chasse auprès du premier ministre a été nommé. Louis Redon est avocat, maître de conférences en droit de l'environnement, ingénieur agronome et docteur en biologie. Mais le plus inquiétant pour nous c'est qu'il soit anti-chasse.

Le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique doit être signé par Madame le Préfet avant l'ouverture générale. Ce schéma est dans le prolongement du précédent, avec la volonté de mieux faire connaître toutes les actions menées sur l'environnement et en faveur de la biodiversité, une priorité réaffirmée de la sécurité des chasseurs et des non chasseurs, le renforcement des prérogatives des présidents pour pallier les insuffisances de certains nemrods. Ne manquez pas de le lire attentivement dès sa parution.



Lors de l'assemblée générale de Sallanches, nous vous avons proposé des stages de tir : cible mobile, et cible fixe à courte et moyenne distance. Une douzaine de membres ont suivi ces 2 stages. Les retours sont très positifs. Les progrès sont notables tant lors de la manipulation des armes que dans les résultats au tir. Nous organiserons de nouveau des stages en 2026. Lors de cette assemblée générale nous avons voté une motion à l'unanimité pour faire un don de 2000 au fond de dotation du SIRHO. Notre banque le crédit mutuel a décidé de nous soutenir dans cette opération et nous a octroyé un chèque de 2000 euros. La dotation au SIRHO a donc été doublée. Ces fonds ont servi à acheter des lits pour les accompagnants dans le service de la maternité du CHAL.

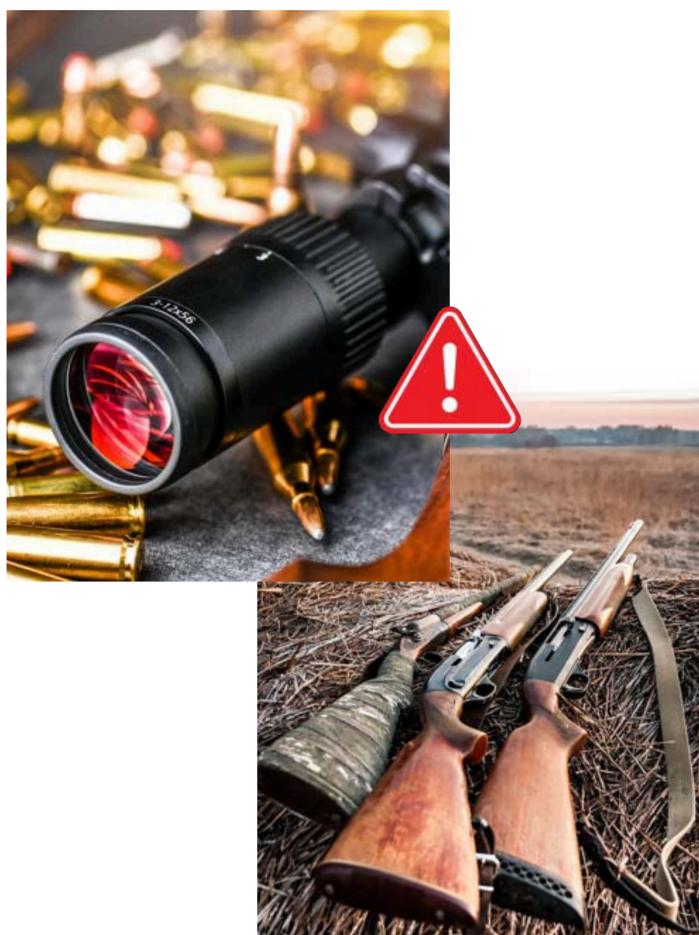
Suite aux élections, les deux nouveaux membres du bureau Joaquin Graia et Jean-Claude Staszak ont vite pris leurs marques et participent activement à la vie de l'association.

Je vous souhaite un bel été, et dans le prolongement une saison de chasse vive en rencontres et en réussites. Mais avant tout, si nous voulons continuer à vivre des émotions fortes et intenses, nous devons être exemplaires en termes de sécurité, et bienveillants avec les personnes rencontrées lors de nos sorties.



Petit rappel : Pour ceux qui n'ont pas encore suivi la formation sécurité obligatoire, Il vous faut soit la valider en passant par le site internet de la fédération, soit vous renseigner auprès de la fédération ou de votre président, pour les formations en présentiel.

Important : après votre validation annuelle du permis de chasser, allez dans votre espace personnel du compte SIA pour renseigner cette validation.



Informations dernière minute : Le CNCFS du 16 juillet 2025. Communication FNC.

Autorisation d'utiliser les lunettes ou des jumelles thermiques uniquement pour observer mais pas pour tirer. Jusqu'à maintenant les jumelles ou monoculaires thermiques n'étaient pas autorisés alors qu'ils sont en vente libre. La modification mettra donc un terme aux difficultés rencontrées sur le terrain par les chasseurs lors des contrôles de police ;

- Utilisation sur les armes à feu des appareils disposant de fonctions de capture photographiques ou vidéos de type « Shotkam ». La modification proposée autorise l'emploi sous le canon des armes à feu, d'appareils d'une longueur maximum de 15 cm disposant de fonctions de vidéos à déclenchement automatique.

Pour ne pas être en infraction, les utilisateurs ne devront pas activer la fonction de déclenchement manuel, ni utiliser la bague d'adaptation du dispositif sur l'arme de chasse ;

Transport des armes : l'arrêté complète l'obligation d'avoir une arme déchargée par l'obligation que celle-ci soit également non approvisionnée. Le maintien de balles dans le magasin constitue en effet un risque important pour la sécurité.

Liste des cotateurs de la Haute-Savoie

BALSAT Philippe
104 rue de la Charrière 74140
SAINT CERGUES
06 80 31 83 46



DEYA Christophe
Les Bottolieres
150 chemin des Dampnes
74200 MARIN
06 32 30 39 76



JANIN Roger
147 route du Pont Rouge
74380 CRANVES SALES
06 79 05 56 38



TONIN Olivier
Ancienne route d'Annecy
74320 Sevrier
06 83 86 97 17



Résultats du Brevet Grand Gibier 2025 :



11 candidats se sont présentés après les 11 semaines de formation diligentées par les formateurs internes de l'ASDCGG74.

2 ont reçu la médaille d'or : Jérôme PORCHET Major de promotion, Jordan TROPEL.

4 ont reçu la médaille d'argent : BALDUZZI Julien, HENOUX Justin, MANGOT Laurent, VIGUIER Romain.

1 a reçu la médaille d'or option Arc : CHARDON Cyrille.

A tous, l'ASDCGG74 adresse ses félicitations et courage pour ceux qui ont échoué et que nous reverrons avec plaisir l'an prochain.

L'ASDCGG74 et l'équipe de notre regretté François BOVAGNE sont à votre disposition **tous les mercredis du 11 juin au 22 octobre 2025 dès 14 h 30** au stand de l'Arquebuse de Douvaine (13 chemin des Afforets 74140 Douvaine).

Renseignements :

Philippe BALSAT

Tel : 06 80 31 83 46

Email : philippe.balsat@orange.fr

Pour le transport de vos armes, pensez à vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir.



Avec L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Haute Savoie (ASDCGG74), venez-vous entraîner au tir sur sanglier courant avec votre propre arme et à balle réelle au stand de STDC Aubonne 74140 Douvaine.

Dates des tirs : **le samedi à partir de 14 h 00**
Les 09 août et 06 septembre 2025. Au stand du STDC derrière l'Arquebuse de Douvaine.

Renseignements :

Dominique CHATEL

Tel : 06 71 71 30 94

Email : chateldominique@orange.fr

Remy JOLIVET

Tel : 06 34 60 58 67

Email : jol.re@sfr.fr

Pour le transport de vos armes, pensez à vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir.

Tous les renseignements sur : <https://www.ancgg.org/ad74/actualites/>

Bulletin d'inscription

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2026.

Coupon à retourner au plus tôt à :

BALSAT Philippe

**104, rue de la Charrière 74140 SAINT
CERGUES**

Tél : 0680318346 ou

Mail : philippe.balsat@orange.fr



**OUVERT du Lundi au
Jeudi de 17h15 à 19h45
Vendredi de 16h à 20h
Samedi de 14h à 19h**



ARMURERIE Chappaz
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

Tél. 04 50 60 30 23
Fax 04 50 60 38 55